

Le 10 mars 2022

**La Région vise l’excellence pour la filière bois et forêt en Normandie**

**Hervé MORIN, Président de la Région Normandie et Clotilde EUDIER, Vice-présidente de la Région Normandie chargée de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, ont présenté aujourd’hui, à Preuseville, la nouvelle politique régionale en faveur de la filière bois et forêt 2023-2027 en présence de Christophe KÜNKEL, Président de FIBOIS Normandie.**

**La Région Normandie va consacrer 4 millions d’euros par an à la mise en œuvre de cette politique, pour construire une filière forêt-bois résiliente, ambitieuse et reconnue, qui représente aujourd’hui près de 20 000 emplois en Normandie.**

Cette nouvelle politique en faveur des forêts et bois normands a été élaborée par la Région Normandie suite aux concertations avec l’ensemble des professionnels de la filière en région.

Face aux enjeux sociétaux et environnementaux que connait cette filière, 5 défis ont ainsi été définis pour soutenir la filière et ses emplois, valoriser le bois local et renouveler la forêt normande durablement.

**Encourager une gestion plus résiliente et anticipant le changement climatique**

La Région soutient les investissements globaux des propriétés forestières (hors forêt domaniale) et de l’amont forestier, développe les prestations de conseils stratégiques forestiers sur des sujets à enjeux : gestion durable, dérèglement climatique, biodiversité, informe et forme les propriétaires forestiers et les gestionnaires, et a décidé de développer l’expérimentation et la recherche sur la durabilité et la multifonctionnalité de la forêt normande (dont les sols forestiers) :

* **Dispositif « INVESTISSEMENTS NORMANDIE FORET » pour financer** les projets globaux d’investissement en forêt (desserte, reboisement des forêts à faible valeur économique, régénération naturelle, amélioration des peuplements en place) qui s’adresse aux propriétaires forestiers privés et aux collectivités forestières sous régime forestier.
* **Dispositif « INVESTISSEMENTS NORMANDIE ENTREPRISES » - Volet « PRESTATION DE SERVICE »**qui a pour objectif d’encouragerles projets d’investissements portés par entreprises de prestations de services œuvrant auprès des propriétaires forestiers pour la conduite des opérations sylvicoles (ETS) ou d’exploitation forestière (ETF).
* **Dispositif « CONSEIL STRATÉGIQUE FORESTIER »,**
* **Dispositif « PARTENARIATS »** pour soutenir les projets d’animation qui s’adressent à tous les acteurs pour informer, réaliser des transferts, des visites et des démonstrations.

**Soutenir la valorisation des bois normands**

La Région s’est fixée comme objectifs pour la période 2023-2027 de **soutenir 20 scieries et/ou entreprises de valorisation du bois nouvellement équipées**, **créer une marque collective de certification,** et d’**accompagner 5 projets pilotes « bâtiments agricoles et haras » en bois issu des forêts normandes et transformé en Normandie**.

Ainsi, pour valoriser les bois normands – bois issus des forêts normandes et/ou transformés en Normandie, en privilégiant leur transformation et leur utilisation localement, elle a mis au point différents dispositifs :

* **Dispositif « PROJETS PILOTES »** pour aider les investissements des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE, PME) et micro‑entreprises sous condition spécifique d’innovation,
* **Dispositif « INVESTISSEMENTS NORMANDIE ENTREPRISES »** - Volet « INDUSTRIES DE VALORISATION ET SCIERIES » pour soutenir les investissements des TPE, PME et micro‑entreprises sous condition de démarches de qualité et d’approvisionnement majoritairement local.

**Agir sur l’attractivité des métiers du bois**

La Région souhaite renforcer l’attractivité des métiers de la filière pour renverser les idées reçues. Il s’agit sur cette filière d’avenir de tendre vers l’excellence, de mettre en avant les savoir-faire régionaux (ameublement, bucheronnage…) et de permettre aux entreprises normandes de recruter dans les meilleures conditions. Pour se former aux métiers du bois près de 30 formations spécialisées du CAP au Bac +5 sont réparties sur tout le territoire normand.

L’accord de partenariat entre la Région Normandie et l’interprofession permet de collaborer activement à la mise en oeuvre d’actions mutualisées et renforcées sur le champ de l’orientation-emploi-formation. Objectif : **mobiliser 50 ambassadeurs métiers dans la branche** et **cartographier les formations sur ces métiers**.

**Renforcer la filière en partenariat avec les acteurs**

Via les nouveaux contrats d’objectifs « Filière Forêt-Bois » 2023-2027, la Région poursuit son soutien aux projets partenariaux qu’ils soient techniques ou financiers, qui ne concerneront que le bois forestier :

* + Travail partenarial autour de la marque collective de certification,
  + Travail autour de l’attractivité de la Normandie pour la réindustrialisation et la création de nouvelles activités et de valeur ajoutée (notamment des bois secondaires),
  + Sensibiliser aux enjeux liés à la forêt et notamment l’enjeu économique et éducation à la gestion forestière,
  + Mise en oeuvre d’un guichet pour l’accompagnement des gestionnaires de la forêt privée et publique.

**Viser l’exemplarité dans les ouvrages internes de la Région auprès des publics**

La Région a deux objectifs majeurs :

* Valoriser les 14ha de forêt régionale : la Région souhaite faire de la forêt un outil exemplaire de sensibilisation du grand public,
* Intégrer la charte « Le bois pour le climat » dans les marchés publics de la Région et développer une culture de la commande publique pour l’utilisation du bois local. A ce titre, un des projets exemplaires de la Région est celui du Campus Lycéen actuellement en construction à Bourg-Achard (27), intégrant du bois de Normandie (hêtre, châtaignier).

Après cet ouvrage à Bourg-Achard, la Région a pour ambition de porter un second projet exemplaire dans le volet de la construction en bois normand.

Verbatim Président

**La filière bois en Normandie, c’est :**

* Une soixantaine de scieries…
* Près de 400 entreprises de travaux forestiers et sylvicoles
* 78% de forêts privées et 22% de forêts publiques
* (90 000 ha appartenant à l’État et près de 9 600 ha à une centaine de collectivités publiques)
* Près de 90 000 propriétaires privés pour une moyenne de 3,2 ha (morcellement)
* Plus de 1 000 élus formés à la forêt en Normandie
* 87% des normands qui prévoient des travaux d’aménagement pensent utiliser du bois (Professionbois, 2019)
* 14% du territoire normand, soit 421 000 ha, est couvert de forêt
* 2 forêts domaniales certifiées FSC
* 88% de feuillus dont 44% de chênes et 22% de hêtres
* 12% de résineux dont 43% de pins douglas et 21% pin sylvestre

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – [laure.wattinne@normandie.fr](mailto:laure.wattinne@normandie.fr)